

N° 87 > MARS 2017

La lettre de parly2

Bulletin d'information et de liaison
des Copropriétaires et Résidents



Focus

Espaces verts - Résidence Louvre

Interview

Enzo Valente, champion de karting à 15 ans

www.parly2.com

VOUS ACCOMPAGNER DANS TOUS VOS PROJETS



C'EST ÇA L'ESPRIT D'ÉQUIPE

> Pour découvrir nos offres, rendez-vous dans l'une des **Agences Société Générale** :

> **LE CHESNAY PARLY 2**

64, rue Moxouris
78150 Le Chesnay
Tél. : 01 39 23 93 80

> **LE CHESNAY SIMARD**

4, rue de la Celle
78150 Le Chesnay
Tél. : 01 39 23 89 50

> **LE CHESNAY NOUVELLE-FRANCE**

15, rue Pottier
78150 Le Chesnay
Tél. : 01 39 55 91 21

> **LA CELLE-SAINT-CLOUD**

17, avenue Guibert
Centre Commercial Nouvelle Caravelle
78170 La Celle-Saint-Cloud
Tél. : 01 39 69 36 38

> Ou retrouvez l'agence la plus proche de chez vous sur **societegenerale.fr**



DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Société Générale, BDDF/DCM/MCO - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, S.A. au capital de 1 009 641 917,50 € - 552 120 222 RCS Paris, siège social 29, Bd Haussmann, 75009 Paris. Crédit photo : Getty Images/Onoky - 02/17.

La lettre de Parly2 N°87
Éditeur : Association Parly.com
Local postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex - Téléphone : 01 39 55 31 11
Email : parlycom@parly2.com - site web : www.parly2.com

Responsable de la publication : Anne Coquier

Ont participé à la réalisation de ce numéro : C. Brauit, A. Coquier, M. Davignon, O. Dehaut, D. Dorrière, D. Fontaine, M. Lecluse, M. Merelli, C. Messageot, M.F. Rivet, J. Toulemonde, E. Valente,

Photos : Parly.com, C. Brauit, M. Lecluse, C.C. Parly2, Mr et Mme Valente
Crédits photos : Shutterstock, i-stock - Illustrations : MARKETING TACTICS
Publicités : CPH, CULINELLE, LOGGIARAMA, OPTIC 2000, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Conseil et conception graphique : MARKETING TACTICS - 01 78 94 97 87
Imprimerie BIKOM
Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, certifié FSC



Edito



Sur les 27 millions de résidences principales que compte la France, **60% environ ont été construites avant 1974**, année de la première réglementation thermique (RT).

Notre copropriété en fait partie.

Avant cette date, aucune disposition légale ne fixait des impératifs en matière d'isolation, de performance énergétique des équipements de chauffage, ou encore en termes de production d'eau chaude sanitaire et d'énergie renouvelable. La plupart de ces bâtiments sont encore aujourd'hui très gourmands en énergie et contribuent pour plus de 20% aux émissions de gaz à effet de serre.

La consommation énergétique moyenne actuelle se situe autour de **240 kWh/m² par an** (classe E). A la suite du Grenelle de l'environnement, une décision a été prise de rendre les logements de moins en moins polluants et toujours plus performants.

Objectif visé : réduire de 38% la consommation énergétique moyenne pour l'ensemble du parc immobilier sur les vingt prochaines années !

Le gros effort doit donc porter sur la **rénovation énergétique des logements existants** (isolation, étanchéité à l'air, remplacement des fenêtres, ventilation performante, système de chauffage à haut rendement, énergie renouvelable, etc.). Il s'agit aujourd'hui du gisement d'économies d'énergie le plus important et le plus facile d'accès.

Dans sa volonté **d'aider les particuliers** à diminuer leur **consommation d'énergie**, l'Etat soutient encore cette année la **rénovation énergétique** par le biais **d'aides et de subventions** maintenues ou renforcées. Une bonne nouvelle pour commencer l'année 2017 et **entreprendre des travaux d'économies d'énergie !**

Vous trouverez, en page 16, une première approche pour une intervention individuelle sur les fenêtres et baies vitrées, qui pourrait être un premier pas vers un meilleur confort assuré, et une économie d'énergie réelle en cas de généralisation.

▶ **Anne COQUIER**
Présidente du Conseil Syndical Principal

Sommaire

1. FOCUS

- ▶ Espaces verts – Résidence Louvre 4

2. INFORMATION DU SYNDIC-GÉRANCE

- ▶ Résultats de participation AG secondaires 8
- ▶ Une AG moins coûteuse : quelques conseils 9
- ▶ Paiement des Charges 9
- ▶ Ascenseurs : audit technique quinquennal 10

- ▶ Immatriculation des syndicats de copropriété 13

3. BIEN VIVRE À PARLY2 14

4. LA VIE DE NOS RÉSIDENCES

- ▶ Baies vitrées : plus de confort et d'économies 16

5. INTERVIEW

- ▶ Enzo Valente, champion de karting à 15 ans 18

6. ACTUALITÉS

- ▶ Avancée des travaux du centre commercial 21
- ▶ Site Internet 2017 24

7. BRÈVES

- ▶ Rappel : prévention canalisations 26
- ▶ Légionelle et légionellose 27

FOCUS sur les espaces verts de la résidence Louvre



► Trio de palmiers



La résidence Louvre est la « petite dernière » de Parly2. Construite en 1978, elle a été très gâtée au départ puisqu'elle a bénéficié de l'expérience de ses aînées tant du point de vue des constructions que des espaces verts. De plus, sa proximité avec l'Arboretum de Chèvreloup qui depuis les débuts de Parly2 a joué un rôle de conseil apprécié dans la recherche et l'entretien des espèces, est l'occasion pour son conseil syndical de bénéficier de suggestions avisées.

La Lettre de Parly2 a rencontré le Président du Conseil Secondaire Louvre, Christophe BRAULT. Il s'est depuis plusieurs années investi avec enthousiasme sur le sujet des espaces verts.

Q. Vous avez opté au sein de Louvre pour un cheminement réfléchi mêlant des objectifs d'harmonie des paysages et de maîtrise du coût d'entretien des plantations. Comment agissez-vous ?



L'idée est de faire de nos squares de véritables jardins. Mais aussi de réduire les coûts. Il y a des choses simples à faire, systématiquement mises en place à Louvre. Nous pouvons réaliser des économies sensibles sur l'élagage des arbres et sur l'entretien des haies.

Q. Prenons l'exemple des arbres



L'élagage d'un arbre (tous les 4 ans) coûte cher à la copropriété. Et lorsque nous devons remplacer un arbre, nous substituons au choix précédent, et dans une démarche concertée avec les copropriétaires, une essence plus adaptée. Nous avons ainsi retenu des palmiers et un olivier, beaucoup plus économiques en matière d'élagage.

Q. Et pour les haies ?



Nos haies sont constituées de thuyas de plus en plus fragiles et qui ont tendance à dépérir. Chaque année, ce sont 60 thuyas qui doivent être remplacés. Or un thuya coûte de l'ordre de 60 euros. Le maintien des haies en l'état aurait généré de grosses dépenses. Aussi, lorsque nous devons remplacer un thuya, nous le faisons désormais par un photinia qui ne coûte que 5 euros de plus.

Q. Cela donne de bons résultats ?



Oui. Nous avons d'ailleurs fait des tests sur la haie autour de notre piscine Concorde. Les photinias ont besoin de beaucoup moins d'eau et vieillissent bien dans le temps. De plus, ils changent de couleur en fonction de la saison.

Q. D'autres réalisations allant dans le sens des économies ?



Nous favorisons la pérennité. Ainsi, nous continuons l'intégration de murets restanques pour garder la terre des espaces verts. Nous choisissons désormais uniquement des murets en pierre qui ne pourrissent pas comme cela arrivait avec les murets en rondins de bois.

FOCUS sur les espaces verts de la résidence Louvre (suite)

- Couleurs soulignant un massif de terre de bruyère (rhododendron, azalée, camélia, hortensia).



- Haie de photinias remplaçant les thuyas. Palmier et collection multicolore de rosiers.



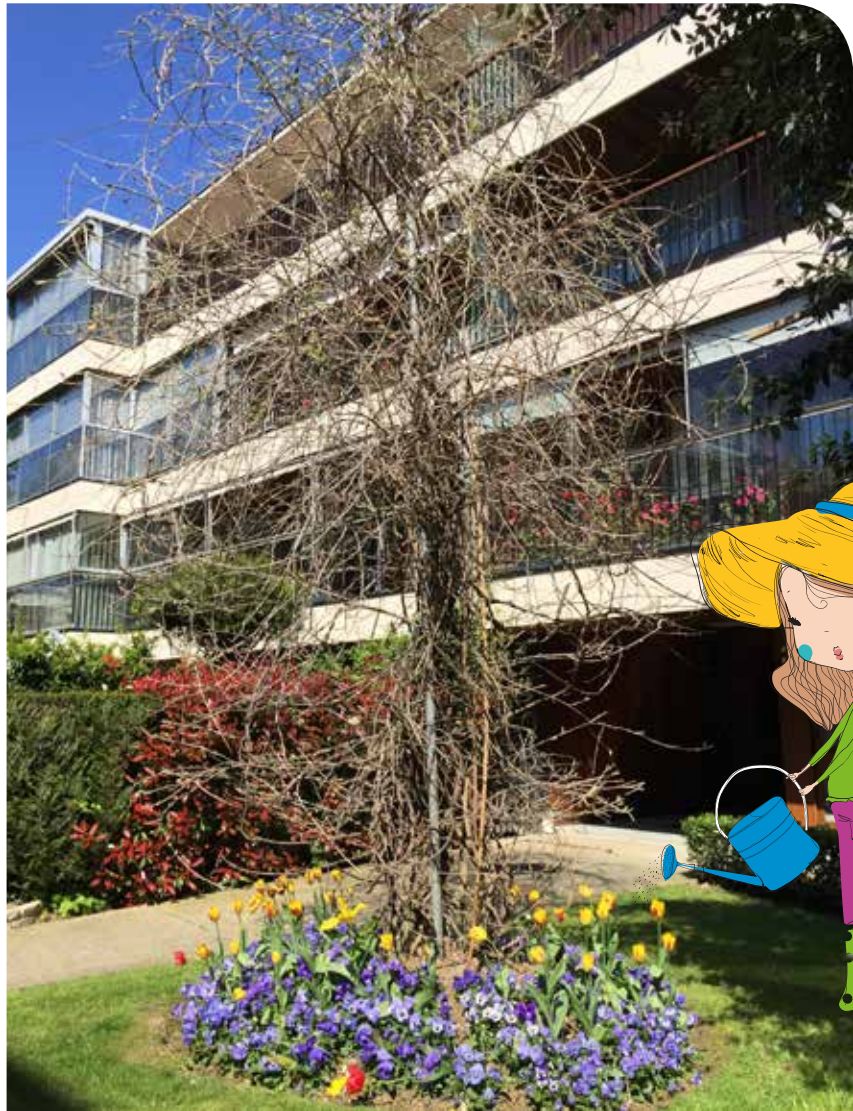
- Pyramide de rosiers Pierre de Ronsard, olivier, romarin, lavande.

- Parfum de fleur d'oranger sous la protection d'un chêne vert.



- Margousier

► Glycine pour fleurir chaque étage.



Q. Côté plantations, quelles espèces avez-vous introduites dans la résidence ?



Nous avons intégré des arbres spécifiques : une glycine tutorée en arbre, des chênes verts, un arbousier, et mis en place des plantations plus florifères et vivaces - plus économiques dans le temps - pour exemples, en floraison successive : bruyère, camélia, azalée, rhododendron, hortensia, althéa. Surtout, nous travaillons à recréer des espaces permettant aux végétaux de bien se développer. Et puis des regroupements thématiques, comme la Provence : romarin, lavande, olivier. Plus nos espaces verts seront mis en valeur, plus ils seront respectés.

Q. Quels sont vos rapports avec la société d'entretien des espaces verts opérant sur Louvre ?



La société CVPJ est notre prestataire. Très dévoué à nos préoccupations, Monsieur PIREs tient compte de nos souhaits et nous établissons peu à peu un véritable partenariat qui nous permet d'intégrer les conseils que nous recevons également de l'extérieur et tout particulièrement de l'Arboretum.

Q. Je crois que vous réfléchissez à des initiatives telles que la création d'un parcours arboré original ?



Nous aimerions effectivement créer un parcours initiatique dans le prolongement de l'Arboretum. Il y tant de nouvelles essences à découvrir ! Les essences rares seraient accompagnées de leur nom, comme le margousier, nouvel habitant de notre résidence.

► **Propos recueillis par Marie-Françoise RIVET**

Assemblées générales secondaires : résultats de participation 2015-2016, en baisse...

Le taux moyen de participation aux assemblées générales secondaires est en baisse. On note des scores maintenus ou une augmentation pour une quinzaine de résidences.

RÉSIDENCE	Tx de participation	
	2015	2016
AUTEUIL	66,31	56,44
BAGATELLE	80,10	77,63
BRETEUIL	44,64	48,96
CHAILLOT	53,55	53,75
CONCORDE	63,09	62,98
DAUPHINE	58,82	55,39
ETOILE	60,43	55,79
FOCH	64,82	68,32
GABRIEL	56,66	50,00
GARAGES G.1	73,89	77,77
GEORGE V	76,00	78,04
IENA	56,68	51,28
LA MUETTE	58,20	55,36
LONGCHAMP	67,74	56,83
LOUVRE	83,54	78,05
MAILLOT	58,15	54,28
MONCEAU	45,31	48,26
NEUILLY	65,49	70,52
ODEON	62,45	64,06

RÉSIDENCE	Tx de participation	
	2015	2016
OPERA	45,51	42,16
ORANGERIE	61,10	65,10
ORSAY	50,14	54,17
PALAIS ROYAL	84,04	78,03
PASSY	67,51	69,61
PRE CATELAN	55,44	50,47
RANELAGH	77,34	77,96
RIVOLI	74,40	70,61
SOLFERINO	46,01	46,05
ST AUGUSTIN	58,01	58,57
ST CLOUD	77,24	84,64
ST GERMAIN DES PRES	65,28	76,25
ST HONORE	51,42	52,69
ST MICHEL	61,34	51,05
ST-JAMES	63,88	57,21
TROCADERO	69,43	65,80
TUILERIES	62,68	60,23
VARENNE	62,00	54,62

**Votre implication est essentielle.
La légitimité des décisions dépend
de votre participation.**

 **Danielle DORRIÈRE**

Pour une Assemblée Générale moins coûteuse :

CONSTAT : CHAQUE ANNÉE + DE 3000 POUVOIRS NON RENVOYÉS REPRÉSENTENT UN COÛT

▶ **+ 20 000 €**

1 pouvoir non retourné ou réceptionné après l'AG

▶ 1 procès-verbal en recommandé, **soit 7 €**



VOUS NE POUVEZ PAS ASSISTER A L'ASSEMBLÉE

▶ Vous donnez votre pouvoir.

Deux solutions :

1. Postez votre pouvoir sous enveloppe « T » et suffisamment tôt !



- ▶ Les délais d'acheminement de l'enveloppe T peuvent parfois atteindre 10 jours. Pensez-y !
- ▶ Un pouvoir réceptionné après l'AG n'est pas pris en compte.
- ▶ La gestion des pouvoirs préalablement à l'assemblée permet de réduire considérablement le temps de l'émargement, donc la durée de l'assemblée et par conséquent son coût. Sans compter que cela facilite grandement le travail des porteurs de pouvoirs qui vous permettent d'être représentés à l'assemblée et d'exprimer vos voix !

2. Mais dans l'idéal : remettez l'enveloppe « T » avec votre pouvoir à votre intendant.



- ▶ Vous ferez économiser à la copropriété les frais d'affranchissement...
Parce qu'une enveloppe T postée ça n'est pas gratuit !

Ces conseils s'appliquent également aux assemblées des syndicats secondaires. Ce faisant, vous participerez à l'économie des charges de la copropriété.

Il suffit d'y penser...

▶ **Christiane MESSAGEOT**

Le paiement des charges - mode d'emploi

Les charges (charges courantes et travaux votés) sont appelées chaque trimestre.

Elles sont exigibles le 1^{er} jour de chaque trimestre :



Exigibles signifie qu'elles sont dues.

Plusieurs moyens de règlement sont à votre disposition :

▶ **Paiement en 1 fois à votre initiative**

- Uniquement par chèque ou virement.
- Ce paiement doit intervenir impérativement avant le 25 du 1^{er} mois (soit avant les 25 janvier, 25 avril, 25 juillet et 25 octobre)



▶ **Paiement en 3 fois à notre initiative**

- Uniquement par prélèvement automatique mensuel après mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.
- Ce prélèvement intervient le 10 de chaque mois



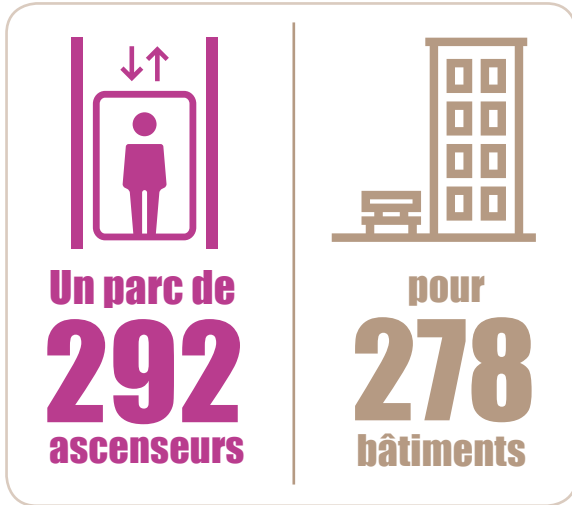
Le respect de ces délais et modalités de paiement vous évitera relances et frais supplémentaires.

▶ **Olivier DEHAUT**

Pour toutes précisions complémentaires, contactez le service comptabilité de la gérance.

Tél. : 01 39 55 55 45

Ascenseurs : audit technique quinquennal. Comment ça marche ?



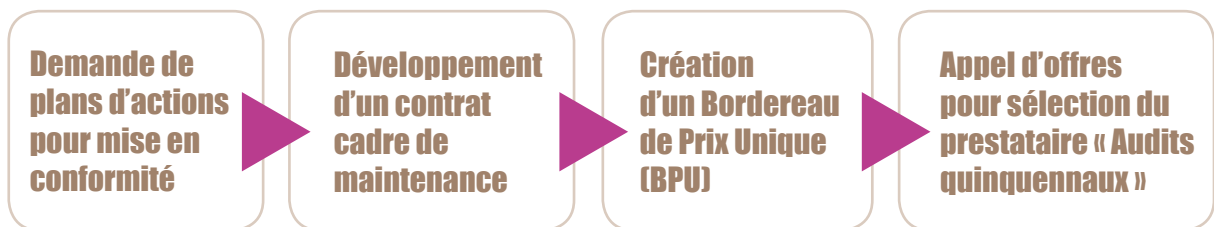
Répartition des équipements suite à l'appel d'offre de 2014			
Prestataire	OTIS	SCHINDLER	KONE
Ascenseurs	183	83	22
Résidences	22	10	4

En 2003, la loi URBANISME et HABITAT autrement appelée loi DE ROBIEN ou encore loi SAE (Sécurité des Ascenseurs Existants) a défini de nouvelles règles. L'objectif était de moderniser le parc vieillissant des équipements présents sur le territoire et de garantir la sécurité des utilisateurs et des intervenants.

Ont été ainsi instaurés trois grands principes :

1. La modernisation des équipements, au travers de travaux de mise en conformité obligatoires répartis en trois échéances initialement prévues pour 2008, 2013 et 2018.
2. La mise en place de nouveaux contrats de maintenance listant précisément tous les organes à contrôler, à entretenir et à réparer ou remplacer selon des fréquences imposées.
3. La création d'un contrôle technique quinquennal, effectué par un organisme indépendant, devant permettre de contrôler la conformité des équipements et de s'assurer de l'état de sécurité de leur fonctionnement.

Les instances de Parly2 ont alors pris en main ce dossier hautement prioritaire :



- Demande aux ascensoristes en place de présenter leurs plans d'actions en vue de la mise en conformité des équipements, dans le respect des délais imposés par la législation.
- Développement d'un contrat cadre de maintenance, imposé à tous les ascensoristes afin de pouvoir exercer un contrôle de qualité sur les prestations.
- Création d'un Bordereau de Prix Unique (BPU) réglementant les tarifs des prestations « hors contrat » réalisées par les ascensoristes.

- Appel d'offre pour sélectionner le prestataire en charge des audits quinquennaux.

Devant des enjeux d'une telle importance, Parly2 s'est donné les moyens de ses ambitions en s'assurant les services d'un Bureau de Conseil et de Contrôle spécialisé :

- la Société ADC a été choisie et accompagne depuis plusieurs années toutes les instances de gestion dans leurs missions respectives. ADC a notamment participé à l'élaboration du contrat cadre et du BPU, et intervient ponctuellement en conseil sur les analyses des audits et sur les propositions des ascensoristes.

- Un appel d'offre a sélectionné SOCOTEC pour réaliser les premiers audits quinquennaux effectués en 2010. Ce même prestataire a été à nouveau choisi pour effectuer l'audit suivant en 2015.
- La loi SAE et les arrêtés et décrets qui lui sont dédiés, ont mis en évidence une série de points de sécurité à respecter dont vous trouverez la liste dans le tableau ci-après.

La mise en conformité a consisté à installer les équipements de sécurité concernés par la loi. Les contrats de maintenance « nouvelle formule » identifient les actions de contrôle, d'entretien, de réparation et/ou de remplacement de ces équipements de sécurité.

L'audit quinquennal vérifie que tout est en ordre et détermine les actions curatives à réaliser.

La sécurité d'un ascenseur est acquise lorsque chacun des points suivants est assuré :

Fermeture des portes palières

Accès sans danger des personnes à la cabine

Protection des utilisateurs contre les chocs provoqués par la fermeture des portes

Prévention des risques de chute et d'écrasement de la cabine

Protection contre les dérèglements de la vitesse de la cabine

Mise à disposition des utilisateurs de moyens d'alerte et de communication avec un service d'intervention

Protection des circuits électriques de l'installation

Accès sans danger des personnels d'intervention aux locaux des machines, aux équipements associés et aux espaces parcourus par la cabine

Impossibilité pour toute personne autre que les personnels d'intervention d'accéder aux locaux des machines, aux équipements associés et aux espaces parcourus par la cabine

Pour vérifier ces différents domaines de sécurité, l'audit est effectué selon une grille de contrôle très détaillée.

Le rapport de l'audit quinquennal est envoyé systématiquement à chaque résidence.

.../...

Loggiarama

78340 - LES CLAYES SOUS BOIS **VITRERIE - MIROITERIE**

DEPUIS LA CRÉATION DE PARLY2

QUALITÉ - RAPIDITÉ & EXIGENCE

Pour le professionnel et le particulier

MIROIRS - DOUBLES VITRAGES

DÉCOUPE DE VERRE - LOGGIAS

MAGASINS - VÉRANDAS

BOW-WINDOW

ALU - PORTES COULISSANTES

VOLETS ROULANTS - STORES INT/EXT



LOGGIARAMA : 6 rue du Président Kennedy, Z.I. du Chêne Sorcier - 78340 Les Clayes Sous Bois - Tél : 01 30 07 56 84 - Fax : 01 30 79 03 41
E-mail : loggiarama@wanadoo.fr - www.loggiarama.fr

Ascenseurs : audit technique quinquennal. Comment ça marche ? (suite)



Ci-après, un aperçu de la grille de contrôle des 16 points de sécurité.

N° Parties contrôlées

1 GAINÉ

- 1.1 Parois de protection
- 1.2 Panneaux de services, portes portillons de visite, portes de secours
- 1.3 Garde pieds, seuils
- 1.4 Moyen d'accès à la cuvette
- 1.5 Eclairage

2 CUVETTE

- 2.1 Etat général
- 2.2 Dispositif d'arrêt
- 2.3 Dispositif de demande de secours
- 2.4 Refermeture porte palière (pêne carré)
- 2.5 Amortisseurs, socles, butées
- 2.6 Eclairage

3 GUIDAGES

- 3.1 Eléments de guidage

4 EQUIPEMENT DES PALIERS

- 4.1 ...

5 PORTES PALIERES

- 5.1 Serrures, dispositifs de verrouillage (essai de masse, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité)
- 5.2 Condamnations électriques – contrôle de fermeture
- 5.3 Déverrouillages de secours
- 5.4 Signal sonore et lumineux
- 5.5 Elément constitué (vitrage)

6 ORGANES DE SUSPENSION

- 6.1 Caractéristiques
- 6.2 Etat général
- 6.3 Attaches
- 6.4 Poulies, pignons, protecteurs
- 6.5 Vérin
- 6.6 Affichage

7 CABINE

- 7.1 Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)
- 7.2 Portes ou trappes de secours (contrôle de fermeture, verrouillage)
- 7.3 Faces de service (jeux)
- 7.4 Baie de cabine sans porte (dispositif équivalent)
- 7.5 Porte de cabine (protection passage)
- 7.6 Dispositif de verrouillage
- 7.7 Contrôle de fermeture de la porte de la cabine
- 7.8 Eclairage normal
- 7.9 Ventilation
- 7.10 Affichage
- 7.11 Eclairage de secours
- 7.12 Garde pieds (déploiement contact électrique)

ORGANES DE COMMANDE EN CABINE

- ...nes de commande

N° Parties contrôlées

9 TOIT DE CABINE

- 9.1 Dispositif d'arrêt sur toit de cabine
- 9.2 Manœuvre d'inspection sur le toit
- 9.3 Balustrade
- 9.4 Dispositif de demande de secours

10 CONTREPOIDS - ORGANES DE COMPENSATION

- 10.1 Eléments constitutifs des contrepoids
- 10.2 Eléments constitutifs des organes de compensation

11 DISPOSITIFS DE SECURITE

- 11.1 Parachute cabine (ascenseurs électriques)
 - 11.2 Parachute contrepoids
 - 11.3 Limiteur de vitesse (ascenseur électrique)
 - 11.4 Dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée (électrique à adhérence)
 - 11.5 Dispositif de verrouillage de la cabine pour les opérations de maintenance
 - 11.6 Butée ou limiteur mécanique cabine (maintenance)
 - 11.7 Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspen
 - 11.8 Organe de liaison (position cabine)
 - 11.9 Hors-course en manœuvre normale
 - 11.10 Limiteur de course inspection
 - 11.11 Parachute cabine pour les ascenseurs hydrauliques
 - 11.12 Dispositif s'opposant à la dérive (appareil hydraulique)
- Marquage et déclaration « CE » de conformité approprié (rédigée en français)
- Maintien de la présomption de conformité « CE » par rapport dossier « client »

ORGANES DE LA MACHINE ET DES POULIES

- ...aux locaux
- ...rieur(s) au local machine
- ...force motrice
- ...ormal et de secours
- ...d'arrêt local des poulies
- ...secours manuelle
- ...ectrique de rappel
- ...électrique
- ...es organes mobiles de transmission
- ...arrêt de la cabine (ascenseurs installés avant au 1^{er} janvier 1983)

SECURITE

- ...exion des masses métalliques
- ...néral des éléments constitutifs, y compris protections (cuits, disjoncteurs, etc.
- ...ection contre les contacts directs

Ce tableau détaillé est disponible, sur demande, auprès du syndic-gérance.

Olivier DEHAUT

Immatriculation des syndicats de copropriété :

La loi ALUR a prévu l'instauration d'un registre d'immatriculation des syndicats de copropriété et l'obligation d'immatriculer les immeubles totalement ou partiellement affectés à l'habitation dans des délais qui varient selon la taille de la copropriété, soit :

au 31/12/2016
pour les copropriétés de + de 200 lots

au 31/12/2017
pour les copropriétés de + de 50 lots

au 31/12/2018
pour les autres copropriétés

Le Syndicat Principal et toutes les résidences de Parly2 ont été immatriculés en fin d'année, seul

syndicat non immatriculé, G1 (Garages), non concerné par cette réglementation.

A l'issue de la procédure, un numéro d'immatriculation a été attribué à chaque syndicat et nous avons reçu un document attestant que nous avons satisfait à nos obligations.

Chaque année, les données relatives à la gestion et aux comptes du syndicat doivent être transmises dans les 2 mois suivant la tenue de l'assemblée générale au cours de laquelle les comptes de l'exercice clos ont été approuvés. À cette occasion, si le contenu d'autres informations change, il devra également être actualisé.

► **Christiane MESSAGEOT**



ATTESTATION D'IMMATRICULATION

Conformément aux dispositions des articles L. 711-1 à L. 711-7 du code de la construction et de l'habitation, le syndicat de copropriétaires dénommé « *Résidence IENA* » demeurant à :

2 av Charles de Gaulle 78150 Le Chesnay
78150 Le Chesnay

est inscrit au registre national d'immatriculation des copropriétés sous le numéro :

AA0-715-896

Le récapitulatif de la déclaration est joint en annexe.

Pour faire valoir ce que de droit,

Paris,
Le 27/12/2016

Le teneur du registre des copropriétés

Apprenons la bonne attitude...



Pour vivre ensemble !



Baies vitrées : plus de confort et d'économies...

L'hiver se termine et les appréciations sur le confort dans les appartements ne sont pas unanimes ; le ressenti comme les températures ne semblent pas toujours au rendez-vous pour tous. Le syndic et le chauffagiste ont conjugué leurs efforts pour répondre aux réclamations et mettre tout en œuvre afin d'apporter des solutions dans les meilleurs délais.

Il est nécessaire de rappeler qu'une procédure d'intervention a été élaborée par le syndic en 2015 et diffusée largement par voie d'affichage. L'objectif est de résoudre le plus rapidement possible les problèmes rencontrés. Mais pour toute action, il faut que les difficultés constatées soient connues et le premier interlocuteur reste l'intendant.

Les baies vitrées sont la principale source d'échange thermique dans les appartements ; un coup d'œil rapide nous montre qu'elles constituent la majeure partie de la surface des façades.

Lors de la construction de Parly2, les baies et les fenêtres ont été équipées de simples vitrages. A l'époque, la question des économies d'énergie ne se posait pas et les exigences personnelles n'étaient peut-être pas les mêmes. Bien qu'elles soient entretenues par la

copropriété lors du ravalement quadriennal, ces baies vitrées sont privatives : leur amélioration, leur réparation et (ou) leur changement restent à la charge des copropriétaires.

En 2017, les avantages sur les prêts bancaires pour les économies d'énergie appelés couramment " PTZ " (prêts à taux zéro) restent ouverts à la grande majorité et une partie des dépenses (30% du montant des fournitures), sont en principe éligibles à la déduction fiscale.



C'est peut-être là l'occasion pour chacun de réfléchir à une opportunité d'améliorer le confort pour les années à venir :

► **Si les menuiseries sont en bon état, il suffit dans ce cas de poser des doubles vitrages.**

Cette installation réduit considérablement les effets des variations de température et diminue les sensations de paroi froide :

- en période froide : au moins + 2°C (tous les témoignages concordent)
- en été : maintien d'une température plus régulière

Et enfin elle renforce la sécurité, ce qui n'est pas négligeable.

BAIES DÉTÉRIORÉES



- ▶ **Certaines menuiseries peuvent être réparées et permettre aussi la pose de double vitrage.**
- ▶ **L'état de détérioration de quelques baies nécessite le changement complet de toute l'huissierie.** Dans ce cas, les éléments proposés et fournis sont conformes aux normes actuelles (isolation thermique et phonique).

Dans tous les cas, l'architecte préconise, après toute modification citée dans cet article, d'installer une ventilation permanente pour éviter le risque le développement d'une humidité trop importante dans certaines pièces : chambres et séjours (réglettes dans les coffres de volets roulants ou détalonnage des portes intérieures par exemple).

Un rappel : les nouvelles huisseries doivent obligatoirement être en bois : décision prise en Assemblée Générale de juin 2011.

Avant toute prise de décision, il est recommandé dans un premier temps de faire appel à un menuisier pour effectuer un état des lieux. Gérants et Intendants sont en mesure de vous fournir les coordonnées d'entreprises susceptibles de répondre aux problèmes rencontrés en respectant le cahier des charges.

Ces initiatives personnelles auront un impact sur le confort individuel dans les appartements équipés mais si elles sont trop isolées elles ne généreront pas d'économies d'énergie pour l'ensemble de la copropriété à court terme. Ne faudrait-il pas réfléchir à réunir nos efforts résidence par résidence pour équiper tous les appartements de double vitrage ? Une telle opération permettrait de négocier ces travaux à des coûts moindres pour les particuliers et de générer des économies réelles sur le chauffage pour l'ensemble de Parly2 !!!

▶ **Marie LECLUSE**

DOUBLE VITRAGE RÉNOVÉ



Ils sont Parlysiens comme vous ! le saviez-vous ?

Enzo VALENTE - Résidence RIVOLI

RIVOLI peut être fière de son champion.

C'est en effet dans cette résidence qu'a grandi et que vit le jeune Enzo Valente, brillant adolescent de quinze ans, qui est aujourd'hui un grand du karting, une discipline qui demande une vraie maîtrise de soi.



3^{ème} au championnat du monde des 13 -15 ans sur 125 Rotax junior

Q. Cela fait déjà 8 ans que tu pratiques - tu as en fait découvert le kart quand tu avais 5 ans et tu as réellement « tourné » dans ton premier bolide à 6 ans. Tu accumules les récompenses. Combien de courses as-tu à ton palmarès ?



J'ai participé à plus d'une centaine de courses. 22 en 2016.

Q. Tu as été champion de France de minikart des 8 -10 ans en 2010 ; tu es devenu un pilote très expérimenté et, l'an dernier, tu es arrivé 3^{ème} au championnat du monde des 13 -15 ans sur 125 Rotax junior. Quel est ton prochain challenge ?



C'est de devenir champion du monde dans la catégorie KZ2. J'entre cette année dans la catégorie ; je suis le plus jeune.

Q. La majorité des lecteurs l'ignore sans doute... Qu'est ce que le KZ2 ?



C'est une catégorie particulière de kart. Ceux que j'ai conduits jusqu'ici n'ont pas de réelle boîte de vitesses : on accélère et on freine. Avec le KZ2, je passe à un kart avec une boîte de 6 vitesses, frein avant et frein arrière. C'est plus violent en particulier lors des passages de vitesse où l'on peut subir des secousses énormes. C'est aussi plus compliqué et cela demande encore plus de concentration. On va beaucoup plus vite et le moteur, très sensible, peut casser.



▶ Enzo à 6 ans. Encore trop jeune pour avoir une licence. C'est son père qui l'emmène sur le circuit de Mantes La Jolie pour tourner, seul, sur la piste de karting, déserte à l'heure du déjeuner.

Q. A quelle vitesse au maximum peut rouler un KZ2 ?



A190 km/h mais, en fonction des pistes, la vitesse est plutôt de 150 km/h.

Q. Tu as pratiqué différentes autres disciplines : judo, gymnastique, tennis ... qui demandent aussi de la concentration et de la maîtrise. Avec le karting tu dois aussi dominer la mécanique, analyser les risques, vivre la vitesse...



Beaucoup pensent que c'est un sport comme un autre. En réalité, le karting est à part. Au judo ou dans d'autres sports, les résultats dépendent essentiellement de la personne et de son entraînement. Dans le karting il y a aussi une part de chance et une part d'analyse et de mécanique. Une roue mal serrée et on perd la course ! La course dépend à 70% de la personne mais le kart doit être parfaitement réglé.

Q. Et le pilote doit présenter des qualités...



Il faut ne pas avoir peur de la vitesse et avoir beaucoup de réflexes. On doit en permanence analyser les risques et agir en une fraction de seconde. Doubler proprement. Aller très vite mais ne pas toucher les autres karts. Il y a des caméras autour de la piste et la course est regardée en direct et enregistrée. Si l'on s'accroche, il y a une pénalité. En cas de crash devant soi, on doit faire très attention et ne pas heurter le précédent. Il faut toujours être vigilant.

Q. Comment se déroule une course ?

Le circuit fait environ 1,6 km. En finale il y a 17 ou 18 tours. Le physique compte énormément. 1 seconde c'est énorme. Tout se joue à des dixièmes de seconde.

Q. Comment s'initier très jeune au karting ?

Il n'y a qu'en pratiquant qu'on peut apprendre. Et il faut suffisamment de maturité pour appréhender un karting de compétition. Si on casse quelque chose, on peut perdre la course : on n'est jamais sûr de l'avenir. Même quand on est très fort, on peut ne pas gagner. Cela rend humble.

Q. Qu'est-ce qui finalement t'attire le plus dans le karting ?

La vitesse. Aller de plus en plus vite. Je m'ennuyais quand on n'allait pas assez vite.

Q. Ta passion ne t'a nullement éloigné des qualités et de la vie que l'on aime connaître chez un adolescent de ton âge. Tu es un excellent élève, tu pratiques de nombreux loisirs, ton comportement comble ta famille et tes amis... Finalement tout te réussit et tu réussis tout...

En fait je n'ai pas tant de loisirs. J'ai arrêté le judo après avoir passé la ceinture noire l'année dernière car je n'avais plus le temps pour les cours et les compétitions. Je ne pratique que la course en kart et la course à pied.

Q. Toujours la vitesse...

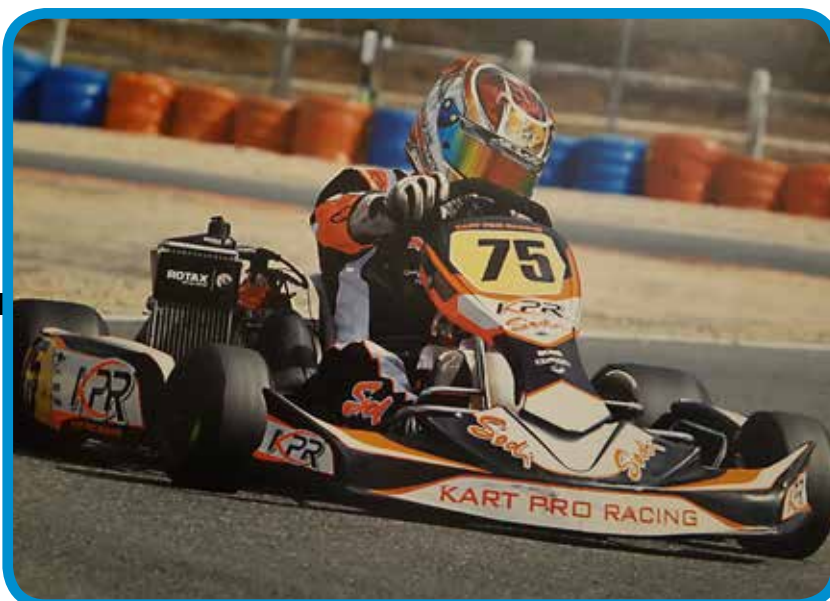
Et pour le lycée, je n'ai pas le choix ... Pour continuer le kart je dois avoir de bons résultats... Le temps pris par le karting est énorme : le week-end est consacré à l'entraînement et le temps qui reste est fait pour travailler y compris pendant les vacances. Mais cela ne me coûte pas !

Q. Le pilotage automobile de type Formule 1 est-il la suite logique ?

Oui c'est la suite logique. Tous les pilotes de Formule 1 ont commencé par le karting.

Q. Combien sont-ils ?

Une vingtaine de pilotes de F1 dans le monde... pour des milliers qui pilotent un kart. Le passage est difficile. Il faut être bon et disposer d'un budget. Une saison de F1 coûte très cher. Certains sacrifient tout pour tenter d'atteindre leur but. L'organisation est différente du kart. Il y a, en simplifiant, quatre équipes : Red Bull, Ferrari, Mercedes, McLaren et 10 écuries. La meilleure technologie est réservée aux plus riches ce qui est différent du kart. Une voiture coûte très cher. Si bien que l'entraînement se fait souvent sur simulateur et non pas sur circuit.



▶ Enzo participe au championnat d'Europe en 2015.

Enzo VALENTE (suite)

Q. Comment suis-tu les progrès technologiques de ta discipline ?



Pour le karting, les pièces sont homologuées et doivent être présentes sur le châssis pour que l'on soit accepté. Il faut se tenir au courant des évolutions en lisant les magazines spécialisés et les réglementations publiées par la Fédération Française de Sport Automobile. Les évolutions des matériels eux-mêmes sont marquées par la recherche de plus de sécurité et de plus de vitesse. Par exemple, pour moins s'accrocher, des protections sont réalisées qui apportent du poids mais sécurisent. On recherche aussi des matériaux pour libérer le kart car la piste retient la gomme qui se dépose des pneus. Mais toujours il faut trouver des réglages pour aller plus vite.

Q. C'est toi qui choisis les réglages de ton kart ?



Oui. Et c'est mon père qui les effectue. Il apprend à chaque fois que je change de catégorie...



► Enzo lors d'une qualification en 2016. C'est lui au premier plan.

Q. As-tu fait des adeptes autour de toi ?



Oui, mon père surtout. Et ma mère. Mais qui n'en font pas eux-mêmes.

Q. Tu as forcément conscience du fait que ta vie est un peu... exceptionnelle. Et pourtant, tu restes quelqu'un de vraiment gentil, d'accessible... Quel est ton secret ? Tes parents y sont sans doute pour quelque chose...



Oui. Le secret, c'est ma mère...

► **Propos recueillis par Marie-Françoise RIVET**



Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie

MOI,
je peux choisir
mon opticien
les yeux fermés !

Votre opticien s'engage
Qualité de service certifiée
AFNOR Certification

ENGAGEMENT DE SERVICE
QUALITÉ EN OPTIQUE
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

POUR LA SANTÉ DE VOS YEUX, EXIGEZ UN OPTICIEN CERTIFIÉ par AFNOR Certification
Choisir un opticien certifié par **AFNOR Certification**, c'est la garantie d'une qualité de service reconnue par les autorités et partenaires de santé et les consommateurs. Cette certification est contrôlée chaque année, sous anonymat, par l'organisme indépendant **AFNOR Certification**.

www.optic2000.com

Avancée des travaux du centre commercial



Suite à la présentation du projet de rénovation et d'extension du centre commercial de Parly2 dans l'édition de la Lettre de Parly2 du mois d'avril 2016, nous souhaitons vous présenter l'état d'avancement du chantier et ses prochaines étapes.

► **Vue du chantier du rond-point du 18 Juin.**



► **Vue de la toiture de Mac-Do - on devine en haut à gauche la charpente métallique de la zone d'arrivée de l'extension face au BHV. C'est dans cet espace que l'extension se réalise. Un parking viendra recouvrir l'extension.**

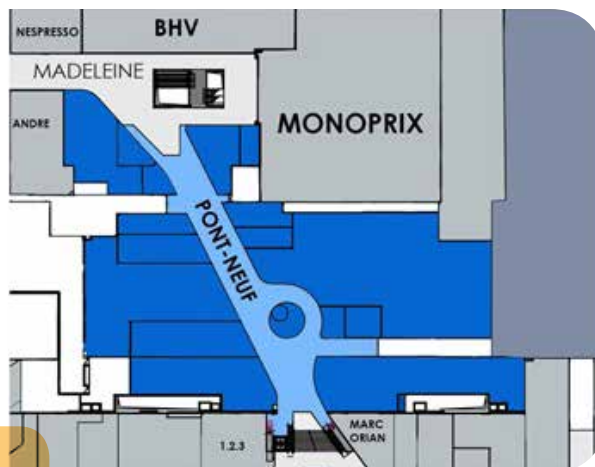
Débuté en mars 2016, le chantier avance rapidement. Les phases de démolition et de pose de fondations se sont achevées à la rentrée 2016. Dès septembre, les structures des futurs bâtiments ont commencé à s'élever avec l'arrivée massive sur site de poteaux et de poutres permettant l'élévation du bâtiment.

En arrivant du rond-point du 18 Juin, vous pouvez aujourd'hui deviner la façade du nouveau parking et ses claustras en bois. Le niveau haut du nouveau parking, côté BHV, a ouvert lundi 6 mars proposant ainsi aux visiteurs 100 places. Fin mars, le niveau bas de ce parking et ses 100 places supplémentaires, directement reliées à l'avenue du Général de Gaulle, ouvriront au public.

Avancée des travaux du centre commercial (suite)

C'est aussi au mois de mars que commencent les travaux d'agrandissement du mail Gourmet, étendu sur le parking Madeleine. En effet, le projet prévoit la création d'une poissonnerie et l'extension de Monoprix. Le stationnement des clients s'effectuera donc à partir de cette date sur le nouveau parking ouvert à l'angle du rond-point du 18 juin.

La rénovation des façades a elle-aussi démarré. L'objectif étant d'harmoniser le design intérieur et extérieur, dans le respect des codes de Parly2.



► Plan de l'extension reliant la place Madeleine (BHV-Nespresso) à la place du Luxembourg (Mac-Do, Du Bruit dans la Cuisine).



► Vue de la future entrée de l'extension au niveau haut, dos au BHV.



► Visuel indicatif de l'intérieur de la future extension - appelée Pont Neuf.

Nous célébrerons fin 2017 l'ouverture de ce nouveau mail de liaison connectant ainsi, pour un meilleur confort de nos clients, la place du Luxembourg (Mac-Do, Du Bruit dans la Cuisine) et la place Madeleine (BHV, La Fruiterie) tout en

proposant une nouvelle offre de 14 nouvelles enseignes. C'est aussi à cette date que Monoprix ré-ouvrira son nouveau concept agrandi. Le BHV vous accueillera, quant à lui, dans son magasin entièrement rénové, dès mi-octobre 2017.

Conscients des perturbations et nuisances qu'un tel chantier peut occasionner, nous avons mis en place dès le mois de mars 2017 un important dispositif d'information et d'accompagnement clients

- ▶ Un kiosque Information dédié, entrée Vendôme
- ▶ Un site Internet spécifique aux travaux (photos, films, prises de parole des acteurs du chantier : Maire, architecte, les entreprises...) <http://parly-2.com/projet-extension>
- ▶ Une offre de services pour accompagner nos clients : une voiturette de golf pour véhiculer les clients entre les parkings et les entrées du centre, deux grooms pour informer et raccompagner les clients à leur véhicule
- ▶ Un important dispositif de signalétique et d'agents de circulation pour renseigner et orienter les clients



Le printemps verra également le démarrage des travaux du futur cinéma sur l'emplacement de l'ancien. Ce projet ambitieux prévoit la

création de 12 salles proposant 2 200 sièges. L'inauguration du cinéma opéré par UGC aura lieu fin 2018.

▶ **Jonathan TOULEMONDE - Directeur du centre commercial de Parly2**

CULINELLE PRÉSENTE SA NOUVELLE EXPOSITION



01 39 55 22 41

4 rue de Versailles
78150 Le Chesnay

Culinelle

ARCHITECTES
D'INTÉRIEUR

www.culinelle.fr

Internet 2017 !

www.parity2.com

Interview de Michel Davignon, Président du CSS de la Résidence Gabriel - Commission Informatique et Internet

Le site internet est un excellent outil de communication. Il permet à chacun des copropriétaires et résidents de mobiliser et partager en interne les réflexions, études et réalisations de sa résidence et d'accéder à celles menées par les autres ou en commun sur des sujets proches, une démarche toujours source de progrès.

Mais sa dimension « Promotion du concept Parly2 » est sans doute aujourd'hui le plus beau challenge du site ! Qui mieux qu'un résident heureux peut donner envie de vivre ou investir à Parly2 ?

► La commission réunit de gauche à droite : Jean-Yves TSEDRI (Rivoli), Louis SAUVÉE (Saint-Cloud), Marie-Françoise RIVET (Louvre), Jean-Paul CASPAR (Solférino), Michel DAVIGNON (Gabriel).



Q. Plusieurs articles ont été consacrés à la réalisation du site internet de Parly2 depuis les opérations pionnières de 1997. Sous l'impulsion de Louis SAUVÉE, puis de vous-même, de grandes étapes ont été franchies au fil des années. Aujourd'hui on peut confirmer que le site est un succès. Nous avons connu un nombre de connexions tout à fait remarquable, plus de 140 000 l'an passé.



Les comptages automatiques associés au site donnent des chiffres éloquentes. 2 200 abonnés inscrits. Une progression continue. Un record absolu en début d'année avec 755 visites en une seule journée, le 2 janvier 2017 !

Q. Quel est le profil des utilisateurs ?



Des Parlysiens, bien sûr. Mais aussi des agences immobilières locales et au delà, ainsi que de nombreux visiteurs européens.

Q. Cela veut dire que le site contribue non seulement à la communication interne au sein de notre copropriété mais est aussi un vecteur de promotion à l'extérieur ?



Absolument. Dans leur choix, les acheteurs potentiels sont naturellement intéressés par la vie des résidences telle qu'ils peuvent la connaître à travers le site. Le dynamisme des projets, la maîtrise des charges sont des éléments importants. L'accès autorisé à la Lettre de Parly2 demeure la meilleure vitrine actuelle pour l'information des futurs acquéreurs et résidents.

Q. Une présence active sur le site pourrait donc avoir un effet positif sur la valorisation de notre patrimoine ?



Certainement !

La présentation dynamique des résidences montre leur attrait et celui de leur environnement. L'effet est bénéfique ; la vente est favorisée et la négociation ultérieure facilitée comme en attestent les données sur les transactions réelles publiées par la FNAIM et la Chambre des notaires.

Q. Comment encourager l'entrée généralisée dans ce cercle vertueux ? Car je crois que l'implication est encore assez inégale ?



Nous avons encore un fort potentiel d'amélioration. Les 2 200 inscrits sont à rapprocher des 7 500 appartements que représente la copropriété. C'est peu. En termes de résidences, là aussi, le constat est celui d'une amélioration possible : le top 10 des résidences les plus consultées reflète la quasi totalité des consultations. Et il est toujours composé des mêmes. Autrement dit, 2/3 des résidences ne participent que très peu et 2/3 des utilisateurs potentiels sont à conquérir...

Q. Notez-vous une corrélation - qui serait assez normale - entre le nombre des consultations de l'espace d'une résidence et l'intensité de son activité sur le site ?



Oui. Ce sont les résidences qui alimentent en informations mises à jour qui attirent le plus de consultations. Le côté « ludique » des communications est également très important.


Q. Du point de vue technologique, le site internet de Parly2 permet de belles mises en valeur. Vous êtes le Président du conseil syndical secondaire de Gabriel. Votre résidence est assez exemplaire... Des photos, des vidéos, des publications, des recherches faciles...



L'outil, mis au point avec le concours de la société AUCELLUS et l'implication du groupe Internet de la copropriété, est très facile d'utilisation et affiche sa modernité. Nous avons des projets de perfectionnement en termes de contenu - d'ailleurs surtout à destination des utilisateurs internes - mais il est vrai que l'essentiel est déjà disponible et de qualité ce qui permet sans difficulté la mise en valeur au service de la promotion de Parly2.

Historique...

Conseil Syndical Secondaire / nc / le 2013-11-08-10:04:23



Si vous ne visitez pas régulièrement le site Internet de Gabriel, vous pouvez toujours consulter l'Historique des Publications à la rubrique : 'PUBLICATIONS - NEWS PARUES'.

ou : [Lire](#) le document pour l'année 2013.
[Lire](#) le document pour l'année 2014.
[Lire](#) le document pour l'année 2015
[Lire](#) le document pour l'année 2016
[Lire](#) le document pour l'année 2017

L'ensemble des documents, photos et vidéos reste en ligne dans les rubriques 'PUBLICATIONS' et 'PHOTOS'. Actuellement, le site de Gabriel historise plus de 5,000 documents ou informations depuis début 2007.


Bien cordialement.

► Pour l'utilisateur Parlysiens : tout l'historique de la résidence.

L'actualité

SONDAGE - Voitures électriques - RESULTATS

Conseil Syndical Secondaire / Michel Davignon / le 2017-02-24-16:11:12



MERCI A TOUTES ET TOUS DE VOTRE PARTICIPATION.

Les résultats sont à consulter rubrique 'PUBLICATIONS - 08-INFORMATIONS TECHNIQUES' Doc N° 16

Ou [directement ICI](#). (ATTENTION ! ce diaporama est assorti de commentaires audio automatiques)

Bonne consultation et encore merci de votre participation.

Cordialement.

► Mieux connaître les souhaits de la résidence : un sondage récent sur l'usage des voitures électriques.

La résidence Gabriel a publié en dix ans environ 5 000 documents, tous accessibles en ligne. Le récapitulatif annuel des « news » permet de plonger dans cette mémoire en retrouvant la thématique qui intéresse : espaces verts, gestion du parc arboré, voiries, travaux, sécurité, suivi budgétaire ...



Internet 2017 ! (suite)

www.parly2.com

Les perfectionnements envisagés présentés à l'assemblée générale 2017 de Parly.com

Une efficacité opérationnelle

- ▶ Des évolutions de l'annuaire général qui va être reconstruit (pour permettre des tris et des recherches)
- ▶ Un annuaire du bureau, des commissions, des groupes de travail, ... pour faciliter la communication ciblée

Un partage documenté de l'information

- ▶ Ouverture de rubriques liées à la vie des commissions pour la mise à disposition de synthèses validées en CSP sur des sujets très pointus (portes blindées, vidéo protection ...)

Q. Un support technique avancé disponible, un intérêt pour le partage d'information au sein de la copropriété, mais surtout une motivation très stimulante en termes de promotion externe et donc de valorisation de notre patrimoine ... Toutes les conditions sont réunies pour retrouver, dans cette nouvelle phase, l'enthousiasme qui a présidé aux débuts de réalisation du site !



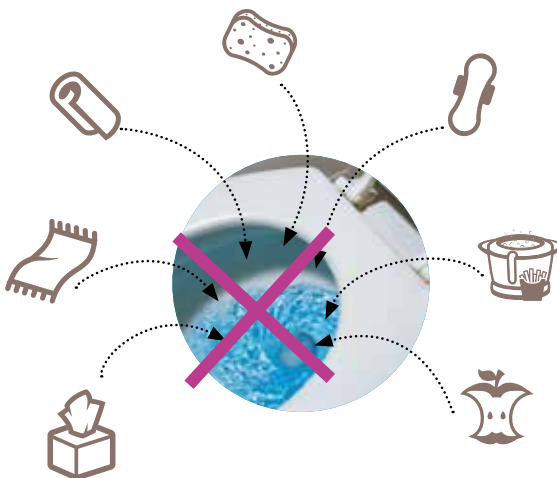
Les conseils secondaires et leurs composantes sont le moteur de cet enthousiasme ! Les outils de communication mis à leur disposition leur donnent un moyen immédiat de mettre en valeur leur travail, de promouvoir leur résidence et donc de participer à la promotion globale de Parly2. Il suffit que, via leur Président, les CSS donnent à leur correspondant internet* de l'information à publier et nous sommes là pour les accompagner !

* Chaque résidence désigne un correspondant internet qui peut s'appuyer sur des tutoriels personnalisés pour publier très simplement sur le site en étant guidé pas à pas.

▶ **Propos recueillis par Marie-Françoise RIVET**

Brèves

Rappel : prévention et entretien de nos canalisations



NE JETEZ QUE DU PAPIER SPÉCIFIQUE DANS VOS TOILETTES !

- ▶ Surtout pas de lingettes, même si elles sont censées être biodégradables,
- ▶ ni serpillières,
- ▶ ni éponges,
- ▶ ni serviettes hygiéniques,
- ▶ ni ordures ménagères,
- ▶ ni blocs déodorants,
- ▶ ni tubes en carton déclarés biodégradables,
- ▶ ni huile de friture... dans nos canalisations.

Légionelle et Légionellose précautions à prendre

Depuis l'origine de Parly2, tout comme dans la ville du Chesnay, il est arrivé que la légionellose soit diagnostiquée sur quelques résidents sans d'ailleurs que, selon nos informations, l'origine de l'infection ait pu être établie formellement, pour chacun des cas constatés.

La légionellose est une maladie infectieuse **non contagieuse**, contractée par voie respiratoire.

Elle se contracte notamment **en respirant des légionelles**, bactéries présentes **naturellement** dans l'eau et plus précisément dans les installations où la température de l'eau est comprise entre 25 et 50°C. Aucun risque à boire de l'eau contenant ces bactéries...mais il existe si l'on respire des microgouttelettes en contenant.

C'est pour cette raison que le prestataire en charge de l'exploitation du chauffage et de la fourniture d'eau chaude doit s'assurer en permanence que l'eau chaude délivrée dans les logements soit toujours à une température supérieure à 50°C et inférieure à 60°C pour éviter les brûlures. La partie collective étant assurée, il appartient aux résidents de compléter ces actions préventives sur leurs installations privées.

Sont particulièrement visées : les douches, les bains à remous, les appareils d'oxygénothérapie. Il nous a donc paru important de vous rappeler quelques règles faciles à suivre :

Pensons à faire couler l'eau froide et l'eau chaude :

- ▶ de temps en temps (1 fois par semaine paraît être une bonne fréquence) au niveau des points d'eau qui sont peu utilisés (évier, lavabos, douche, etc.).
- ▶ **après chaque période d'absence prolongée**, pour tous les points d'eau avant de les réutiliser (notamment la douche).

La légionelle s'accumule et se développe en effet dans les « bras morts » où l'eau circule peu et où elle se refroidit.

Procédons régulièrement au détartrage et à la désinfection des embouts de robinetterie (brise-jets, pommeaux de douches, etc.).

Utilisons de préférence de l'eau stérile pour les appareils biomédicaux (nettoyage et remplissage des appareils d'oxygénothérapie ou de lutte contre l'apnée du sommeil).

▶ **Olivier DEHAUT**



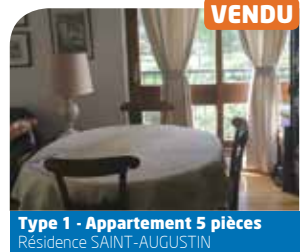
Correctif sur le prix de l'eau : La lettre de Parly2 N°86 – Décembre 2016



Taux d'évolution 2003 - 2015 :
à la suite d'évolutions très différentes (Le Chesnay + 104 %, Rocquencourt + 128 %), le prix de l'eau est aujourd'hui homogène sur Parly2.

CPH IMMOBILIER, LE SPECIALISTE DE L'IMMOBILIER DES RESIDENCES DE PARLY2 (achat, vente, location, gestion et syndic de copropriété)

Plusieurs centaines de transactions réalisées
par CPH IMMOBILIER, en 2016, sur PARLY2



**Vous avez
un projet ou
êtes désireux
d'avoir des
informations
sur le marché
immobilier
de Parly2...**

**Contactez-nous au
01 39 63 67 51**

AGENCE DE PARLY 2

2, avenue Charles-de-Gaulle - BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex
Tél. : 01 39 63 67 51 - Fax : 01 82 66 02 60 - parly2@cph.fr

AGENCE DE PARLY 2 CENTRE COMMERCIAL

2, avenue Charles-de-Gaulle - BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex
Tél. : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 82 66 02 60 - parly2@cph.fr

CPH
IMMOBILIER